

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 06 février 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault	Madame Huguette Benoit
Monsieur Rémi Tétreault	Monsieur Serge Ménard
Madame Noëlle Jodoin	Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2017.
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
- 4- **Administration générale**
 - 4.1 Vente pour taxes (2^e avis).
 - 4.2 Réduction de l'avenant F.A.Q. 27 à 100,000\$.
 - 4.3 Réduction de la valeur de la rétrocaveuse à 50,000\$.
 - 4.4 Offre de services pour la décoration hivernale de l'hôtel de ville.
 - 4.5 Adhésion à la Coopérative d'Informatique Municipale.
 - 4.6 Journée de la persévérance scolaire - Proclamation.
 - 4.7 Adhésion au service permis et licences (PERLE).
 - 4.8 Hall d'entrée de la salle de conseil (peinturer mur).
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
 - 5.1 Demande de subvention – étude d'opportunité relativement à un regroupement des SSI pour les municipalités de Saint-Pie, Saint-Damase, Saint-Dominique et Saint-Valérien-de-Milton.
 - 5.2 Liste des ressources municipales en sécurité civile.
 - 5.3 Achat de radios pour les premiers répondants.
 - 5.4 Achat d'un détecteur de 4 gaz.
 - 5.5 Formation sécurité civile – Volet II.
 - 5.6 Promesse d'achat du 1359 rue Principale.
 - 5.7 Vaccination pour les premiers répondants et les pompiers.
- 6- **Transport routier**

- 6.1 Acquisition d'un équipement de calibration et de simulation pour le travail en espace clos.
- 6.2 Achat de luminaires de rues.
- 6.3 Affichage d'un poste de journalier aux travaux publics surnuméraire (poste temps plein – Temporaire).
- 6.4 Abonnement au Réseau d'information municipal.
- 6.5 Demande de la compagnie Provimi relativement à la signalisation concernant la présence de camions lourds sur le chemin Saint-Dominique.
- 6.6 Stationnement face à l'église.
- 6.7 Adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains (addenda entente service d'ingénierie).

7- Hygiène du milieu

Aucun item.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Aucun item.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Demande de la fabrique (gratuité du centre communautaire – repas porc et bœuf).
- 9.2 Arrosage de la patinoire.
- 9.3 Réservation et tirage au sort des locaux en période des Fêtes.
- 9.4 RC Show.
- 9.5 Tour des générations.
- 9.6 Regroupement pour un Québec en santé (appui).
- 9.7 Fonds de développement rural – Boris Bhajun.
- 9.8 Offres d'emplois coordonnateur et animateurs de camp de jour.
- 9.9 Intégration d'un enfant handicapé.
- 9.10 Choix du module de jeux.
- 9.11 Demande des pompiers (gratuité du centre communautaire).

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2017-126 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Fontaine, Principal.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2017-127 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau du 10^e et 11^e rang, branche 1.
- 10.3 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2017-128 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau du 11^e rang, principal, section A.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Demande des loisirs pour la Fête nationale.
- 12.2 Demande d'aliénation et de lotissement pour une utilisation à des fins autre qu'agricole d'une partie du lot 4 574 970 à la C.P.T.A.Q. – Monsieur Jocelyn Laplante.
- 12.3 Demande du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages.
- 12.4 Dépôt du procès-verbal du 24 janvier 2017 du comité des Loisirs de Saint-Valérien.
- 12.5 Réparation des modules de skate-park.
- 12.6 Avis de motion pour adopter règlement 2017-129 relatif aux hydrocarbures.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 23-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Demande des loisirs pour la Fête nationale.
- 12.2 Demande d'aliénation et de lotissement pour une utilisation à des fins autre qu'agricole d'une partie du lot 4 574 970 à la C.P.T.A.Q. – Monsieur Jocelyn Laplante.
- 12.3 Demande du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages.
- 12.4 Dépôt du procès-verbal du 24 janvier 2017 du comité des Loisirs de Saint-Valérien.
- 12.5 Réparation des modules de skate-park.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2017

Résolution 24-02-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 09 janvier 2017 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 25-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 27,527.26\$, les comptes payés au montant de 147,933.22\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 06 février 2017 au montant de 95.952.24\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Vente pour impôts fonciers non payés (2^e avis)

Considérant que la MRC des Maskoutains a transmis les instructions nécessaires pour entreprendre les procédures pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il est opportun d'informer les propriétaires visés par cette démarche;

Résolution 26-02-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à expédier, dans le mois de février 2017, un deuxième avis de rappel auprès des

propriétaires concernés afin de les informer des démarches officielles qui vont être entreprises au mois de mars 2017.

4.2 Réduction de l'avenant F.A.Q. 27 à 100,000\$

Considérant que la municipalité a loué un camion afin de nettoyer le réseau d'égout;

Considérant que la compagnie, propriétaire du camion, exigeait une couverture d'assurance de 450,000\$;

Considérant que la municipalité n'utilise plus ce camion;

Résolution 27-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de diminuer l'avenant F.A.Q. 27 de 450,000\$ à 100,000\$ et d'en informer notre courtier d'assurances.

4.3 Réduction de la valeur de la rétrocaveuse à 50,000\$

Considérant l'évaluation de Leroux, Beaudry, Picard & Associés diminuant la valeur de rétrocaveuse de 52,000\$ à 50,000\$;

Résolution 28-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de diminuer la valeur de rétrocaveuse à 50,000\$ et d'en informer notre courtier d'assurances.

4.4 Offre de services pour la décoration hivernale de l'hôtel de ville

Considérant que les élus ont rencontré des représentants de la firme Leblanc Illuminations lors du congrès des élus à l'automne 2016;

Considérant que ces derniers ont demandé un estimé des coûts pour la décoration de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes;

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services;

Résolution 29-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte et de ne pas donner de suivi à l'offre de la firme Leblanc Illuminations.

4.5 Adhésion à la Coopérative d'Informatique Municipale

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Résolution 30-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE madame Raymonde Plamondon, maire, soit autorisée à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE madame Raymonde Plamondon, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

4.6 Journée de la persévérance scolaire - Proclamation

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6% chez les filles et 67,9% chez les garçons;

Considérant que selon l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7%;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10,000\$ et 20,000\$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120,000\$ par décrocheur;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la MRC lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 13 au 17 février 2017, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la

mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Considérant le rapport de la chargée de projet à la famille daté du 10 janvier 2017;

Résolution 31-02-2017

Il est proposé monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* sur notre territoire.

4.7 Adhésion au service permis et licences (PERLE)

Considérant la rencontre avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au cours de laquelle Permis et licences (PERLE) a été présenté aux municipalités;

Considérant que le Service PERLE est un guichet multiservice facilitant la recherche d'informations sur les permis, certificats et licences délivrés par l'un ou l'autre des trois ordres de gouvernement : fédéral, provincial et municipal et qui peuvent être requis dans le cadre des activités des entreprises du Québec;

Considérant que cet outil est destiné aux entrepreneurs et a pour but de regrouper, à un seul endroit, le plus d'informations possible, ce qui devrait permettre de sauver du temps et argent;

Considérant que l'adhésion à ce service est gratuite pour les municipalités, lesquelles peuvent consulter ce site en tout temps sans frais;

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton doit émettre certains permis ou autorisations relatifs à l'abattage d'arbres dans un boisé protégé par le Règlement régional relatif à la protection des boisés numéro 05-164 et les travaux de cours d'eau en vertu du Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux de la MRC des Maskoutains numéro 06-197 et de ses divers règlements d'urbanisme;

Considérant qu'il se peut qu'éventuellement, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton se dote de règlements qui imposeront l'obtention d'un permis pour l'exercice d'une activité;

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a intérêt à diffuser les exigences de sa réglementation sur ce service;

Résolution 32-02-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseiller d'autoriser l'adhésion de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton au Service Permis et licences (PERLE) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tout document pour donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser l'inscription des informations pertinentes sur les permis et autorisations requises en

vertu de la réglementation de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour diffusion auprès des entrepreneurs.

4.8 Hall d'entrée de la salle de conseil (peinturer mur)

Considérant que la municipalité a refait le mur séparant le hall d'entrée de la salle de conseil et du Loft;

Considérant que ce mur a été repeint mais n'est pas de la couleur des autres murs du hall;

Résolution 33-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de repeindre les murs du hall d'entrée et de décorer le tout.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Demande de subvention – étude d'opportunité relativement à un regroupement des SSI pour les municipalités de Saint-Pie, Saint-Damase, Saint-Dominique et Saint-Valérien-de-Milton

Considérant que le ministère des Affaires municipales favorise la réalisation d'études de mise en commun des services en sécurité incendie en apportant une aide financière aux municipalités;

Considérant que les municipalités de Saint-Pie, Saint-Damase, Saint-Dominique et Saint-Valérien-de-Milton souhaitent réaliser une étude d'opportunité;

Résolution 34-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la Ville de Saint-Pie à déposer une demande d'aide financière au nom des municipalité mentionnées en titre et en lien avec les résultats d'ouverture (en date du 23 janvier 2017) des soumissions pour les services d'un consultant et de participer à la réalisation et au financement de l'étude selon la formule de répartition des coûts illustrée dans le document en annexe, soit un montant 2332\$, plus taxes applicables et moins le remboursement.

5.2 Liste des ressources municipales en sécurité civile

Considérant la liste des ressources municipales soumise par le ministère de la Sécurité civile;

Considérant la demande du ministère pour en effectuer la mise à jour;

Résolution 35-02-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la liste des ressources municipales et de la soumettre au ministère de la Sécurité civile.

5.3 Achat de radios pour les premiers répondants

Résolution 36-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat de trois radios portatifs pour les 3 nouveaux premiers répondants. Le coût est d'environ 2 660 \$ total selon la soumission ci-jointe du fournisseur Les Télé systèmes du Québec et les taxes sont incluses

5.4 Achat d'un détecteur de 4 gaz

Considérant les événements survenus au mois de septembre dernier ;

Considérant les difficultés de réalisation des tests hebdomadaires avec le détecteur de 4 gaz actuel ;

Considérant l'importance pour la sécurité des pompiers et des citoyens que le Service de sécurité incendie possède un bon détecteur, facile d'utilisation, pour les différents gaz CO². H²S, etc. ;

Considérant que le modèle de détecteur de 4 gaz retenu par les officiers est déjà utilisé par d'autres services et que les essais sont concluants ;

Résolution 37-02-2017

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat d'un détecteur de 4 gaz de marque Industrial Scientific chez le fournisseur Acklands Grainger au coût d'environ 5 037 \$ incluant les taxes.

5.5 Formation sécurité civile – Volet II

Considérant que le directeur et son assistant ont assisté au premier volet de la formation sur la sécurité civile offerte par L'ACSIQ ;

Résolution 38-02-2017

En conséquence, il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription du directeur et son assistant à la formation en sécurité civile –Volet II – Centre de coordination des mesures d'urgence. Le coût est de 300 \$ total pour les deux candidats plus les taxes applicables.

Que les frais de déplacement soient remboursés selon les modalités prévues par la Municipalité.

5.6 Promesse d'achat du 1359 rue Principale

Considérant l'entente verbale intervenue entre le propriétaire du 1359 rue Principale et le maire de Saint-Valérien-de-Milton relativement à l'achat du lot 3 841 861 du cadastre du Québec;

Résolution 39-02-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'informer le propriétaire du lot 3 841 861 du cadastre du Québec que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton accepte l'offre d'achat selon l'évaluation municipale tel que discuté avec le maire;
- De donner un acompte de 10% de la valeur de l'évaluation municipale;

- De mandater Me Christian Daviau, notaire, afin de rédiger la promesse d'achat à intervenir entre la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et le propriétaire 9018-2759 Québec inc.;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer la promesse d'achat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

5.7 Vaccination pour les premiers répondants et les pompiers

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 360-10-2016 concernant la vaccination pour le tétanos et pour l'hépatite A et B de pompiers et premiers répondants;

Considérant que le conseil voulait connaître les frais relatifs à ces vaccinations avant de procéder;

Considérant que du service de sécurité incendie informe le conseil municipal que la vaccination pour 16 personnes pour le tétanos est gratuite et pour la vaccination de 11 personnes pour l'hépatite A et B est de 100\$ par candidats pour 3 doses et examen final;

Résolution 40-02-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les vaccinations pour les premiers répondants et les pompiers. Demande est faite pour que les vaccinations se fassent à Saint-Valérien-de-Milton compte tenu du nombre de personnes visées.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Acquisition d'un équipement de calibration et de simulation pour le travail en espace clos

Considérant que les employés de voirie ont suivi le cours de formation en espace clos;

Considérant que la municipalité ne possède pas l'appareil nécessaire;

Considérant la recommandation de l'APSAM au sujet de l'acquisition de cet appareil;

Résolution 41-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition d'un appareil pour la détection de gaz chez RG Technilab au montant de 614.05\$ ainsi qu'une bouteille de calibration au coût approximatif de 150\$, taxes et frais de transport en sus.

6.2 Achat de luminaires de rues

Considérant que les élus prennent connaissance de la recommandation du responsable des travaux publics relativement à l'acquisition de luminaires de rues;

Résolution 42-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de luminaires de rues QXMA-503M029 chez LR4 inc. de Saint-Jean-Baptiste au montant

de 2,985\$, taxes et transport en sus. Il est bien spécifié que les têtes de cobra ne soient pas changées.

6.3 Affichage d'un poste de journalier aux travaux publics surnuméraire (poste temps plein – temporaire)

Les élus prennent connaissance du contenu de l'offre d'emploi d'un poste de journalier aux travaux publics surnuméraire (poste temps plein – temporaire).

Résolution 43-02-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général afin de publier l'offre d'emploi modifié par la voie d'une feuille volante et dans la Pensée de Bagot.

6.4 Abonnement au Réseau d'information municipal

Considérant que le Réseau d'information municipal vise les villes plutôt que les municipalités locales;

Considérant que le service Québec municipal est plus approprié pour notre municipalité;

Résolution 44-02-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas adhérer au Réseau d'information municipal mais de faire adhérer le département de voirie à Québec municipal.

6.5 Demande de la compagnie Provimi Canada relativement à la signalisation concernant la présence de camions lourds sur le chemin Saint-Dominique

Considérant que la compagnie Provimi Canada est située au 557 chemin Saint-Dominique;

Considérant que les camions de la compagnie accèdent au chemin Saint-Dominique;

Considérant la sinuosité de la partie du chemin Saint-Dominique en front de la compagnie Provimi;

Considérant qu'il est dangereux pour les camions d'avoir accès au chemin Saint-Dominique ou avoir accès à la propriété de l'entreprise;

Considérant que le chemin Saint-Dominique est sous juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Résolution 45-02-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'implanter une signalisation indiquant le passage pour camions lourds dans cette partie du chemin Saint-Dominique.

6.6 Stationnement face à l'église

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton projette d'élargir une section de la rue Principale, face à l'église, pour implanter un stationnement;

Considérant que la municipalité attend l'aval de l'évêché pour signer le contrat d'acquisition du lot 6 011 619 du cadastre du Québec;

Résolution 46-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater l'ingénieur de la MRC des Maskoutains afin de rédiger le devis afin de demander des soumissions par voie d'invitation de façon clé en main.

6.7 Adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains (addenda entente service d'ingénierie)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 121-10-264 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la municipalité est partie à l'entente;

CONSIDÉRANT que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité du Village de Sainte-Madeleine relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite le remplacement du règlement de quotes-parts relatif à la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'entente et l'addenda proposé;

Résolution 47-02-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyée par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'AUTORISER les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8 et le crédit d'une somme de 89,99 \$ à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine;

D'AUTORISER le maire, madame Raymonde Plamondon et le directeur général, monsieur Robert Leclerc, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton afin de donner application à la présente résolution.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Aucun item.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Demande de la fabrique (gratuité du centre communautaire – repas porc et boeuf)

Considérant que la Fabrique de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton organise son 32^e repas porc et bœuf le 04 juin 2017;

Considérant que cette activité est pour amasser des fonds pour la fabrique;

Résolution 48-02-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle communautaire lors de l'activité du 04 juin 2017 ainsi que la gratuité de la conciergerie.

9.2 Arrosage de la patinoire

Considérant que les élus prennent connaissance des scénarios soumis par le responsable des travaux publics pour l'arrosage de la patinoire ;

Considérant qu'arroser la patinoire fait partie comme tout autre travail dans la description de tâches des employés municipaux ;

Résolution 49-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser les scénarios proposés par le directeur des travaux publics concernant l'horaire d'arrosage pour monsieur Dolbec, que l'horaire doit être partagé entre les employés du département des travaux publics, que l'arrosage doit se faire après la fermeture de la patinoire (la nuit ou tôt le matin) et de s'informer auprès de Loisir et Sport Montérégie à savoir s'il y a de la formation qui existe pour l'entretien et l'arrosage des patinoires.

9.3 Réservation et tirage au sort des locaux en période des Fêtes

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 433-11-2016 relativement à la location du centre communautaire et du chalet des loisirs pour le temps des Fêtes;

Considérant qu'il a été statué un tirage au sort ;

Considérant qu'il faut clarifier la situation ;

Résolution 50-02-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- Que le tirage au sort ne s'applique que pour les journées du 25 décembre et du 1^{er} janvier de chaque année ;
- Que le tirage au sort sera effectué lors de la séance ordinaire de conseil du mois de mars.

9.4 RC Show

Considérant la rencontre avec madame Sophie Carignan et monsieur Denis Rensonnet de RC Show (organisme à but non lucratif légalement constitué) concernant la tenue d'une activité les 23, 24 et 25 juin 2017 ;

Considérant la grande participation de la population à cette activité à tous les ans ;

Considérant la demande d'implication à la municipalité lors de cet événement ;

Résolution 51-02-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'accorder une bourse de l'ordre de 1000\$ pour les participants ;
- de demander aux organisateurs de l'événement d'annoncer publiquement lors de l'événement que c'est une gracieuseté de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ;
- de demander à RC Show d'annoncer, lors de cette activité, qu'il y a tenue de la Fêtes nationale et feu d'artifice le 24 juin 2017. La municipalité fera de même pour annoncer, lors de la Fête nationale, l'activité du RC Show.

9.5 Tour des générations

Considérant que le Tour des générations, édition 2017, va avoir lieu le 29 avril 2017 ;

Considérant que cette activité est annuelle ;

Considérant les demandes soumises pour la tenue de cet événement ;

Résolution 52-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De donner accès partiel de certaines rues entre 07H00 et 12H00 ;
- D'avoir la présence des pompiers et des premiers répondants afin d'assurer la sécurité et les premiers soins s'il y a lieu ;
- D'inscrire le lien d'inscription en ligne sur le site internet de la municipalité ;
- D'effectuer le nettoyage avec le balai de la municipalité sur une section des rues visées avant le 29 avril 2017 ;
- De fournir poubelles, bac de recyclage, tables de pique-nique, tables pliantes, comptoir bar, estrades, 2 génératrices, signalisation, balises, cônes oranges ;
- Que les organisateurs de cet événement informent la Sûreté du Québec de cette activité.

9.6 Regroupement pour un Québec en santé (appui)

Résolution 53-02-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte de l'information.

9.7 Fonds de développement rural – Boris Bhajun

Considérant l'offre de services dans le cadre du Programme de soutien au développement et à l'engagement bénévole en loisir et en sport ;

Considérant l'opinion émise par la présidente des loisirs qui propose de recevoir les services d'un consultant en passant par Loisir et Sport Montérégie ;

Considérant que les services devraient servir uniquement pour du coaching sur le recrutement de bénévoles de manière proactive en ayant deux rencontres dans l'année ;

Considérant que le comité des loisirs ne désire pas participer aux prix de reconnaissance de l'implication bénévole suggéré ;

Résolution 54-02-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas retenir l'offre de services de monsieur Boris Bhajun.

9.8 Offres d'emplois coordonnateur et animateurs de camp de jour

Considérant la recommandation de la coordonnatrice en loisirs afin de procéder le plus rapidement possible à l'affichage des postes de coordonnateur et animateur de camp de jour ;

Considérant que sur Québec municipal, l'affichage de ces postes sont déjà publiés pour différentes municipalités ;

Résolution 55-02-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'afficher les postes d'emplois pour le coordonnateur et les animateurs de camp de jour en février 2017 afin de passer les entrevues pour la sélection en avril 2017.

9.9 Intégration d'un enfant handicapé

Considérant la demande d'un parent afin d'inscrire au camp de jour son enfant handicapé ;

Considérant qu'un protocole d'entente doit être signé à cet effet ;

Considérant que cela représente la présence d'un accompagnateur ;

Considérant qu'il est nécessaire qu'une formation spéciale soit dispensée ;

Résolution 56-02-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prévoir un fond budgétaire spécifique pour l'accompagnateur ainsi qu'une formation supplémentaire.

9.10 Choix du module de jeux

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire implanter un module de jeux au parc Mon Repos ;

Considérant que ce module servira aussi pour les enfants de l'école et du futur projet de garderie qui sont à proximité du parc Mon Repos ;

Considérant que les Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton a décidé d'investir un montant de 10,000\$ pour l'acquisition de ce module de jeux ;

Considérant qu'il y aurait possibilité d'une subvention dans le cadre du programme Nouveaux Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds Petites Collectivités ;

Résolution 57-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton soumette une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds Petites Collectivité afin de faire l'acquisition du module de jeux soumis par Jeux 1000 Pattes selon le devis 10538 et que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton s'engage à défrayer le montant non subventionné.

9.11 Demande des pompiers (gratuité du centre communautaire)

Considérant que les pompiers veulent réserver le centre communautaire le 20 janvier 2018 pour leur souper du temps des Fêtes ;

Résolution 58-02-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle du centre communautaire pour la tenue de leur souper du temps des Fêtes.

10 AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2017-126 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Fontaine, Principal

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2017-126 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Fontaine, Principal.

10.2 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2017-127 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau du 10^e et 11^e rang, branche 1

Monsieur Rémi Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2017-127 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau du 10^e et 11^e rang, branche 1.

10.3 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2017-128 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau du 11^e rang, principal, section A.

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2017-128 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau du 11^e rang, Principal, section A.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE
Aucun item.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Demande des loisirs pour la Fête nationale

Considérant que le comité des loisirs va organiser la Fête nationale le 24 juin 2017;

Résolution 59-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De prêter le matériel de la municipalité soit les génératrices, extensions nécessaires, tables à pique-nique, cônes, barrières, barils, sacs de poubelles 35 X 50, boîtes de recyclage pour les canettes;
- Que les employés municipaux des travaux publics participent pour le montage et le démontage du site.

12.2 Demande d'aliénation et de lotissement pour une utilisation à des fins autre qu'agricole d'une partie du lot 4 574 970 à la C.P.T.A.Q. – Monsieur Jocelyn Laplante

CONSIDÉRANT QUE M. Jocelyn Laplante est propriétaire du 879, chemin de Milton, correspondant au lot 3 555 927 d'une superficie de 1 124,1 m²;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a été construite en 1972;

CONSIDÉRANT QUE lors de la création du lot, la partie détachée de la terre aurait pu être de 5000 m², maximum autorisé par la loi (LPTAA), et qu'aujourd'hui, il est trop tard pour reconnaître un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la partie à acquérir est de 1 875,9 m² ce qui porte le total du lot à 3000 m² qui sera utilisé à des fins résidentiels et que la partie visée est actuellement utilisée par les demandeurs pour des questions pratiques et d'espaces;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'urbanisme exige une superficie minimum de 3 000 m² pour un terrain non desservi comme c'est le cas ici;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura aucun impact négatif sur l'agriculture car le 1 875,9 m² visé n'est aucunement cultivé et que cette section de terrain à un contexte topographique particulier;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement d'urbanisme #2006-22 de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 60-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande d'aliénation et de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 574 970 par monsieur Jocelyn Laplante.

12.3 Demande du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages

Considérant que le Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages désire tenir son assemblée générale annuelle le 13 avril 2017 de 13h00 à 15h30 environ;

Considérant la demande d'utiliser la salle de conseil pour tenir cette assemblée et en demande la gratuité;

Résolution 61-02-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle de conseil au Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages aux dates et heures demandées.

12.4 Dépôt du procès-verbal du 24 janvier 2017 du comité des Loisirs de Saint-Valérien

Le procès-verbal du 24 janvier 2017 est déposé.

12.5 Réparation des modules de skate-park

Considérant que les élus prennent connaissance de l'évaluation relativement à la réparation des modules de skate-park;

Résolution 62-02-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de choisir l'option 2 pour la réparation des modules de skate-park. Que les matériaux soient achetés chez Finition Béton ltée. pour la somme de 7880\$, taxes en sus. Que ce montant soit défrayé à même le surplus accumulé non affecté.

12.6 Avis de motion pour adopter règlement 2017-129 relatif aux hydrocarbures

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter le règlement 2017-129 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 63-02-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21h30.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 06 février 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.